

2017 DU 137 Dénomination des voies autour de la Halle Freyssinet (13e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Halle Freyssinet, immeuble protégé au titre des monuments historiques, a été réaménagée et est destinée à être le plus grand incubateur de “ start-ups ” du numérique au monde. Lors de la séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, vous avez émis le souhait que les voies situées à proximité portent notamment les noms de personnalités ayant contribué à la création et au développement de l'informatique et du numérique.

L'ingénieur français Eugène Freyssinet, né le 13 juillet 1879 à Objat, en Corrèze et décédé le 8 juin 1962 à Saint-Martin-Vésubie, dans les Alpes-Maritimes, est à l'origine de nombreuses inventions dans le domaine du génie civil, comme la technique du béton précontraint qui est largement employée dans le monde entier. Il conçoit, vers 1927, le bâtiment qui porte aujourd'hui usuellement son nom, destiné aux messageries de la gare d'Austerlitz.

La britannique Ada Lovelace, de son nom complet Augusta Ada King, comtesse de Lovelace, née le 10 décembre 1815 et décédée le 27 novembre 1852 à Londres, publie le premier algorithme destiné à être exécuté par une machine. Elle est donc réputée être “ le premier programmeur connu ”.

Le célèbre mathématicien et cryptologue anglais Alan Turing, de son nom complet Alan Mathison Turing, né le 23 juin 1912 à Londres et décédé le 7 juin 1954 à Wilmslow, est généralement considéré comme le “ père ” de la science informatique. Il joue un rôle majeur durant la Seconde Guerre mondiale en parvenant à casser le code de la machine Enigma dont les armées allemandes se servaient pour crypter leurs messages.

La mathématicienne et informaticienne américaine Grace Murray Hopper, née le 9 décembre 1906 à New York et décédée le 1^{er} janvier 1992 dans le comté d'Arlington, participe à l'élaboration de l'ordinateur Harvard Mark 1 et met au point le premier compilateur ainsi que le langage Cobol.

Les voies situées à proximité de la Halle Freyssinet sont propriétés pour partie de la Semapa, pour partie de la SDECN, pour partie de l'Etat et pour partie d'une copropriété dont l'Etat et la Semapa sont majoritaires et sont destinées à devenir publiques.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination “ place Grace Murray Hopper ” sera attribuée à la partie de la voie GM/13, commençant 94 rue du Chevaleret et finissant 7 voie GM/13, la dénomination “ rue Ada Lovelace ” sera attribuée à la partie de la voie GM/13, commençant 9 voie GM/13 et finissant voie GK/13, la dénomination “ parvis Alan Turing ” sera attribuée à la voie GK/13, commençant voie GM/13 et finissant voie GL/13, la dénomination “ rue Eugène Freyssinet ” sera attribuée à la voie GL/13, commençant 94 rue du Chevaleret et finissant voies GK/13 et GS/13 et à la voie GS/13, commençant voie GL/13 et finissant 49 boulevard Vincent Auriol, à Paris 13e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DU 137 Dénomination des voies autour de la Halle Freyssinet (13e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer les dénominations " place Grace Murray Hopper ", " rue Ada Lovelace ", " parvis Alan Turing " et " rue Eugène Freyssinet " à des voies destinées à devenir publiques, propriétés pour partie de la Semapa, pour partie de la SDECN, pour partie de l'Etat et pour partie d'une copropriété dont l'Etat et la Semapa sont majoritaires, situées à proximité de la Halle Freyssinet, dans le 13e arrondissement ;

Considérant que les hommages rendus n'ont pas fait l'objet de dénominations de voies ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e commission et par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : La partie de la voie GM/13, commençant 94 rue du Chevaleret et finissant 7 voie GM/13, à Paris 13e, est dénommée " place Grace Murray Hopper ".

Article 2 : La partie de la voie GM/13, commençant 9 voie GM/13 et finissant voie GK/13, à Paris 13e, est dénommée " rue Ada Lovelace ".

Article 3 : La voie GK/13, commençant voie GM/13 et finissant voie GL/13, à Paris 13e, est dénommée " parvis Alan Turing ".

Article 4 : La voie GL/13, commençant 94 rue du Chevaleret et finissant voies GK/13 et GS/13 et la voie GS/13, commençant voie GL/13 et finissant 49 boulevard Vincent Auriol, à Paris 13e, sont dénommées " rue Eugène Freyssinet ".